

Dépistage de la COVID-19 par tests rapides à l'école advenant l'apparition de symptômes durant la journée

Pour éviter toute nouvelle fermeture de classe, il faut demeurer vigilant pour que les jeunes continuent de recevoir leurs services éducatifs à l'école. C'est dans cette optique que **votre collaboration à consentir à un éventuel dépistage de la COVID-19 auprès de votre enfant, à l'école, est importante.**

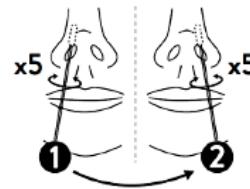
Toutefois, si votre enfant présente des **symptômes compatibles avec ceux de la COVID-19**, il est primordial de le garder à la maison. Un test devra alors être fait dans un centre de dépistage (CDD). Rendez-vous sur la **Plateforme de dépistage de la COVID-19** pour connaître le centre de dépistage le plus près de chez vous et prendre rendez-vous. En cas de doute, **l'outil d'autoévaluation** est toujours disponible pour vous aider à prendre la meilleure décision.

Dépistage de la COVID-19 à l'école

Les autorités de santé publique distribuent présentement des tests rapides dans les établissements scolaires de votre territoire. Les établissements ciblés auront à leur disposition ces tests, qui permettront rapidement de savoir si un élève développant des symptômes au cours de la journée est positif à la COVID-19. Ils pourront ainsi prendre les mesures nécessaires, le cas échéant. Les tests rapides sont un moyen qui s'ajoute aux autres mesures de prévention mises en place, afin de limiter les risques d'éclosion dans les milieux scolaires.

Le dépistage de la COVID-19 à l'école consiste à faire passer un test à un enfant qui développe des symptômes durant la journée. Ce test sera fait par un membre du personnel scolaire identifié par la direction d'école et formé à cette fin.

Le test Panbio de la compagnie Abbotts sera utilisé pour faire le dépistage. Il est gratuit et sera réalisé pendant les heures de classe. La durée est de quelques minutes seulement et un résultat est obtenu en 15 minutes. Le test nécessite un prélèvement nasal peu profond, contrairement à un test en centre de dépistage (CDD), à l'aide d'un écouvillon qui ressemble à un coton-tige (voir image ci-dessous). Il n'y a aucun effet secondaire. Seul un léger inconfort lié au prélèvement peut être ressenti.



Il est important de noter qu'aucun dépistage ne sera effectué sur un enfant qui ne présente pas de symptômes compatibles avec ceux de la COVID-19.

Dans l'éventualité où votre enfant développerait des symptômes apparentés à la COVID-19 dans la journée et que vous n'auriez pas donné votre consentement, aucun test ne sera effectué sur l'enfant. Comme il est prévu, votre enfant sera isolé et vous serez appelé pour venir le chercher.

Participation volontaire au dépistage

Afin de faire part de votre décision quant à la participation de votre enfant à un éventuel test de dépistage à l'école, vous devez **remplir le formulaire de consentement remis par votre école, le signer et le retourner à l'enseignante ou à l'enseignant de votre enfant**. À noter que le consentement donné est valide pour la durée de l'année scolaire.

La participation au dépistage de la COVID-19 est volontaire. Vous pouvez refuser que votre enfant reçoive un test de dépistage ou retirer votre consentement à tout moment. Quelle que soit votre décision, il est important de suivre toutes les recommandations de santé publique et de continuer à appliquer les **consignes sanitaires de base** et celles en vigueur dans l'école de votre enfant.

Résultat d'un dépistage

Le résultat de dépistage et les recommandations qui l'accompagnent vous seront communiqués rapidement par la direction de l'école.

- **Résultat négatif**: l'enfant peut rester en classe en portant un masque. Vous devez demeurer vigilant. Si des symptômes persistent, vous devrez vous présenter dans un centre de dépistage pour que soit réalisé un test de laboratoire.
- **Résultat positif**: l'enfant est isolé. Vous serez contacté pour le ramener à la maison en vue de réaliser un test dans un centre désigné de dépistage.

Confidentialité des renseignements

Tous les renseignements personnels recueillis seront conservés de façon confidentielle dans l'établissement scolaire et à la Direction de santé publique de la région de l'école de votre enfant.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec un responsable de la santé publique de votre région.